

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2023

---

INDEXER LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT SUR L'INFLATION - (N° 957)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL9

présenté par  
M. Tellier, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« II. – Le I entre en vigueur lors du dépôt du projet de loi de finances pour l'année 2024. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle concernant la date d'entrée en vigueur du dispositif. Le mécanisme d'indexation de la DGF sur l'inflation entrerait en vigueur lors du dépôt du projet de loi de finances pour l'année 2024.